



Guide de l'artiste et de l'artisan 2025

9^e édition

Un vrai coup de cœur



Marché
de Noël
Saint-Lazare

La Ville de Saint-Lazare est heureuse de présenter la 9^e édition de son Marché de Noël! Cet événement rassembleur se veut l'occasion de mettre en lumière le talent artisanal, artistique et culinaire de notre communauté. Il offre une vitrine unique aux artisans locaux et régionaux pour présenter leurs créations, produits du terroir et spécialités alimentaires. L'accent est mis sur des articles et œuvres qui incarnent pleinement la magie et l'esprit de Noël, créant ainsi une expérience chaleureuse et authentique pour les visiteurs.

Le présent document contient des renseignements essentiels pour ceux et celles qui désirent occuper un kiosque.

Lieu

- Au Centre communautaire de Saint-Lazare
- 1301, rue du Bois, Saint-Lazare, Québec, J7T 3E6
- 450 424-8000, poste 220

Dates et heures d'ouverture

- Samedi 29 novembre 2025 : 10 h – 16 h
- Dimanche 30 novembre 2025 : 10 h – 16 h

Espaces disponibles

Les espaces sont limités.

Frais d'inscription

- 60 \$ pour les résidents de Saint-Lazare
- 100 \$ pour les non-résidents de Saint-Lazare
- Gratuit pour les OBNL locaux reconnus
- 40 \$ supplémentaire pour une table additionnelle (emplacement avec un coin, places limitées)

Formulaire d'inscription et guide

disponibles à l'adresse suivante :

ville.saint-lazare.qc.ca/fr/loisirs-sports-et-culture/marchenoel

Critères de sélection

- La priorité est accordée aux artistes, artisans et OBNL locaux, par la suite aux régionaux. Le nombre d'OBNL locaux est limité à 6. Si le nombre de demandes d'organismes locaux dépasse le nombre de places disponibles, la Ville mettra en place une rotation annuelle des organismes participants afin d'assurer une répartition équitable et d'éviter que les mêmes organismes soient sélectionnés chaque année.
- Un comité de sélection examinera les demandes. Le nombre d'artisans par catégorie de produits est limité pour garantir une diversification et une qualité des produits. Ces critères sont essentiels pour créer l'ambiance souhaitée et assurer une offre variée pour la clientèle.
- Votre demande doit inclure l'ensemble des documents requis. Toute demande incomplète sera refusée.
- Fourchette de prix : une vaste fourchette de prix est préconisée afin de convenir à tous les budgets.
- Photos des produits obligatoires : pour aider les organisateurs à évaluer les demandes des artisans.
- Présence obligatoire : l'artisan doit s'engager à être présent pour toute la durée de l'évènement.
- Inventaire obligatoire : l'artisan doit avoir l'inventaire nécessaire pour répondre aux demandes des visiteurs pendant les deux jours.



Espace

Les frais d'inscription incluent pour chaque artisan/exposant :

Inclus dans le frais d'inscription	Disponible sur demande	Non permis
<ul style="list-style-type: none">1 espace de 8 pi x 8 pi (2,4 m x 2,4 m).1 table 6 pi x 2 pi et 6 po (1,82m x 0,80 m)2 chaises1 nappe pour la tableFrais additionnel : 1 table supplémentaire de 6 pi x 2 pi et 6 po (quantité limitée)	<p>1 sortie électrique de 15 ampères (doit être spécifié au formulaire d'inscription)</p> <p>Note : l'artisan / l'exposant doit fournir sa rallonge électrique de 100 pieds</p>	<ul style="list-style-type: none">Affichage sur les mursAjout de mobilier à l'exception de chevalets et de présentoirs qui devront être disposés à l'arrière de la table.Les espaces entre les tables doivent restés libres pour une question de sécurité.

Confirmation des candidatures retenues

Les artisans et exposants dont la demande a été acceptée recevront la confirmation de leur participation :

- Au plus tard **le 16 juin 2025**.
- Les candidats retenus devront acquitter les frais d'inscription avant le **mardi 2 septembre 2025**.

Remboursement

- Aucun remboursement ne sera possible **après l'encaissement du chèque**.

Règlements

- Le Marché de Noël est réservé aux artisans, producteurs, artistes indépendants et commerçants alimentaires qui souhaitent proposer des œuvres, articles, produits du terroir ou alimentaires, garantissant la qualité du marché. Sont privilégiés les objets, créations ou produits s'intégrant parfaitement à l'esprit de Noël, par leur originalité ou leur qualité.
- Aucun revendeur ou distributeur n'est accepté.
- La Ville reçoit les demandes et statue sur les admissions sans être tenue de motiver ses décisions.
- Le Marché de Noël est un événement communautaire à caractère artisanal, artistique et culinaire. Toutes ventes, autres que les produits présentés dans la demande d'inscription, ne seront pas acceptées.
- Les OBNL locaux qui désirent participer doivent respecter la thématique de Noël dans les produits proposés. Dans le cas de l'ajout d'une levée de fonds, ce dernier doit être accessoire aux produits offerts.
- Dates et heures d'ouverture du Marché de Noël de Saint-Lazare :

Samedi 29 novembre 2025	10 h – 16 h
Dimanche 30 novembre 2025	10 h – 16 h

7. Montage

Intérieur : Vendredi 28 novembre entre 15 h et 19 h

*Ceux et celles n'étant pas en mesure de venir à ce moment doivent nous en informer à l'inscription.

Extérieur : Samedi 29 novembre dès 8 h

Guide de l'artiste et de l'artisan 2025

9^e édition

Un vrai coup de cœur



Marché
de Noël
Saint-Lazare

8. L'exposant qui s'engage à participer au Marché de Noël entraîne l'obligation d'occuper le kiosque en permanence et de laisser celui-ci installé jusqu'à la clôture de l'événement. Il est formellement interdit aux participants de procéder à l'emballage ou à l'enlèvement de leurs échantillons et produits avant la fermeture.
9. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements.
10. La table additionnelle est offerte uniquement pour un nombre limité d'emplacements situés dans les coins. La priorité sera donnée aux résidents. Si le nombre de demandes dépasse le nombre d'emplacements disponibles, un tirage au sort sera fait.
11. La tenue des kiosques doit être soignée. La décoration des kiosques est fournie par les participants et elle est sous leur responsabilité.
12. Toute publicité visuelle lumineuse ou sonore est interdite. Les emballages et les objets ne servant pas à la présentation des kiosques doivent être mis à l'abri des regards des visiteurs. L'exposant a la responsabilité d'identifier son kiosque.
13. Les objets, articles ou produits exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des vols, pertes, bris ou autres détériorations et déclinent toute responsabilité.
14. La Ville de Saint-Lazare n'est pas responsable de la qualité des produits, ni des services offerts par l'artisan. Sa responsabilité est de fournir une place adéquate aux artisans.
15. Il est obligatoire d'inscrire la liste des ingrédients sur chacun de vos produits comestibles. De plus, si vous avez des produits en dégustation, vous devez mettre à la vue des clients un carton mentionnant la présence possible d'allergène (exemple : peut contenir des noix, arachides, etc.).
16. Il est de la responsabilité du commerçant alimentaire d'être en règle avec le MAPAQ.

Date limite de réception des documents

TOUS les documents suivants doivent avoir été reçus :

- Formulaire d'inscription dûment complété et signé
- Liste des produits et des prix
- Photos imprimées (3) des produits
- Permis du MAPAQ (exposants alimentaires)
- Preuve d'assurances (exposants alimentaires)

Si vous faites votre demande en ligne, tous ces documents doivent être téléchargés via le formulaire.

Via le formulaire web ou en personne au plus tard le vendredi 30 mai 2025 à midi

Bibliothèque municipale de Saint-Lazare
/Marché de Noël
1275, rue du Bois
Saint-Lazare (Québec) J7T 3E6